

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Renoncer à imposer les clauses relatives à l'UPOV dans le cadre des
accords commerciaux (lv. pa. 22.492)**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ziehli, Karel

Citations préféré

Ziehli, Karel 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Renoncer à imposer les clauses relatives à l'UPOV dans le cadre des accords commerciaux (lv. pa. 22.492), 2023 - 2024*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 22.05.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Agriculture	1
Politique agricole internationale	1

Abréviations

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
UPOV	Internationaler Verband zum Schutz von Pflanzenzüchtungen

ONU	Organisation des Nations unies
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales

Chronique générale

Economie

Agriculture

Politique agricole internationale

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 20.03.2023
KAREL ZIEHLI

La Commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-CN) a décidé de donner suite à l'initiative parlementaire Walder (verts, GE) qui veut renoncer à imposer les clauses relatives à l'UPOV dans le cadre des accords commerciaux. Aujourd'hui, la Suisse exige des pays avec qui elle signe des accords commerciaux qu'ils respectent certaines règles concernant la protection des variétés végétales. Selon l'élu vert, cette clause est dépassée et ne devrait plus être exigée des pays partenaires. La Suisse, elle-même, a un régime d'exceptions s'agissant du droit des paysan.ne.s à répliquer et à réutiliser leurs semences. De plus, le rapporteur de l'ONU sur le droit à l'alimentation, Michael Fakhri, a pointé du doigt les exigences posées par la Suisse comme rentrant en contradiction avec ses obligations découlant de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans. Une majorité des membres de la CPE-CN (13 voix contre 7 et 4 abstentions) se sont donc ralliés à la position défendue par Nicolas Walder. L'initiative parlementaire passe donc aux mains des membres de la commission sœur du Conseil des États.¹

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 16.01.2024
KAREL ZIEHLI

Contrairement à la CPE-CN, la Commission de politique extérieure du Conseil des États (**CPE-CE**) **ne veut pas de l'initiative parlementaire Walder** (vert-e-s, GE). Elle s'est prononcée par 8 voix (4 abstentions) contre la demande du vert genevois de ne plus imposer dans les futurs **accords de libre-échange** «des **exigences en matière de protection des obtentions végétales** qui iraient au-delà des obligations internationales existantes de ces pays»- L'initiative parlementaire visait explicitement la Convention Upov 91. Le texte retourne en commission du Conseil national pour un nouvel examen.²

1) Communiqué de presse de la CPE-CN du 21.03.23

2) Communiqué de presse CER-CE du 16.1.24